

Arrêté préfectoral N° PREF-SAPPIE-BE-2021-0340
du **13 SEP. 2021**
portant déclaration d'utilité publique :
- des travaux de prélèvement et de dérivation des eaux,
- de la révision des périmètres de protection

**portant autorisation d'utiliser de l'eau en vue de la consommation humaine pour la
production et la distribution par un réseau public**

portant autorisation de prélèvement au bénéfice de la commune d'Esnon
Captage dit de « la Pièce du Chêne », situé sur la commune d'Esnon

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le Code de la santé publique et notamment les articles L.1321-1 à L.1321-10 et R.1321-1 à R. 1321-63 ;

VU le Code de l'environnement et notamment les articles L.211-1 à L.211-7, L.214-1 à L.214-6, L.214-8 et L.215-13, et R.214-1 à R.214-56 ;

VU le Code minier et notamment l'article 131 ;

VU l'arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à déclaration en application des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.1, 2.1.0, 2.1.1 ou 4.3.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié.

VU l'arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondage, forage, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration en application des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'environnement et relevant de la rubrique 1.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié ;

VU l'arrêté ministériel du 19 décembre 2011 modifié relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole ;

VU l'arrêté du 9 juillet 2018 établissant le programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole pour la région Bourgogne-Franche-Comté ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDA 82/60 du 1er juillet 1982 déclarant d'utilité publique l'établissement de périmètres de protection autour du captage d'alimentation en eau potable de la commune d'Esnon, situé au lieu-dit « la Pièce du Chêne » ;

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie en vigueur ;

VU les délibérations de la commune d'Esnon des 4 juillet 2016 et 26 novembre 2019 ;

VU le rapport de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique, relatif à la révision des périmètres de protection du 8 août 2017 ;

VU le récépissé de déclaration concernant le prélèvement du forage de « la Pièce du Chêne » à Esnon, réf 89-2020-00133, établi le 3 février 2021 par le Directeur Départemental des Territoires ;

VU les résultats de l'enquête publique qui s'est déroulée du 3 mai 2021 au 18 juin 2021 ;

VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur déposés le 10 juillet 2021 ;

VU l'avis favorable émis le 6 septembre 2021 par le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de l'Yonne ;

CONSIDÉRANT que la nécessité de réviser les périmètres de protection du captage de « la Pièce du Chêne », à l'appui du dossier, est justifiée ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'autoriser des débits d'exploitation maximums pour le captage de « la Pièce du Chêne » ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Yonne,

ARRÊTE

Chapitre 1: Déclaration d'Utilité Publique et Prélèvement de l'eau

ARTICLE 1 : DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

Sont déclarés d'utilité publique au bénéfice de la commune d'Esnon :

- les travaux réalisés en vue de la dérivation des eaux souterraines pour la consommation humaine à partir du captage de « la Pièce du Chêne », situé sur la commune d'Esnon ;
- la révision des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée, autour du captage et l'institution des servitudes associées pour assurer la protection des ouvrages et de la qualité de l'eau.

ARTICLE 2 : AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE

La commune d'Esnon est autorisée à prélever et à dériver une partie des eaux souterraines au niveau du captage de « la Pièce du Chêne » à Esnon, dans les conditions fixées par le présent arrêté.

ARTICLE 3 : CARACTÉRISTIQUES ET LOCALISATION DES OUVRAGES

Le captage et la station de pompage sont situés sur la commune d'Esnon, sur la parcelle cadastrale ZH 36.

Ce captage est inscrit à la banque de données du sous-sol sous le numéro BSS001AQJT (anciennement : 0367-4X-0018/AEP).

Les coordonnées (Lambert 93 étendu) de cet ouvrage sont les suivantes :
X = 742 646 m ; Y = 6 765 640 m ; z = 115 m.

Masse d'eau exploitée : Craie du Sénonais et pays d'Othe - code : RFHG206.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PRÉLÈVEMENT

Les débits maximums d'exploitation autorisés sont :

- débit de prélèvement maximum instantané de 23 m³/h,
- débit de prélèvement maximum journalier de 49 m³/j,
- débit de prélèvement maximum annuel de 18.000 m³/an.

Les installations doivent disposer d'un système de comptage permettant de vérifier en permanence ces valeurs conformément à l'article L.214-8 du Code de l'environnement.

La commune d'Esnon est tenue de conserver trois ans les dossiers correspondant à ces mesures et de les tenir à la disposition de l'autorité administrative.

Les résultats de ces mesures doivent être communiqués annuellement au service de la police de l'eau du département.

ARTICLE 5 : INDEMNISATIONS ET DROIT DES TIERS

Les indemnités qui peuvent être dues aux propriétaires des terrains ou aux occupants concernés par la mise en conformité des périmètres de protection sont fixées selon les règles applicables en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique. Les indemnités dues sont à la charge de la commune d'Esnon.

ARTICLE 6 : PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DU CAPTAGE

Des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée sont établis autour des installations de captage.

Ces périmètres s'étendent conformément aux indications du plan parcellaire joint au présent arrêté.

Des servitudes sont instituées sur le terrain du périmètre de protection immédiate et rapprochée suivant les prescriptions mentionnées en annexes I et II du présent arrêté. La mise à jour des arrêtés préfectoraux des installations, activités et autres ouvrages soumis à autorisation est effectuée au regard des servitudes afférentes aux périmètres de protection définies dans le présent arrêté.

ARTICLE 6.1 : PÉRIMÈTRE DE PROTECTION IMMÉDIATE

Le périmètre de protection immédiate est constitué des parcelles cadastrées ZH 36 de la commune d'Esnon et a une superficie de 2 a 75 ca (soit 275 m²) :

Le terrain du périmètre de protection immédiate doit être et demeurer la propriété de la commune d'Esnon. Les frais d'entretien sont à la charge de l'exploitant.

ARTICLE 6.2 : PÉRIMÈTRE DE PROTECTION RAPPROCHÉE

Un périmètre de protection rapprochée est établi sur les communes d'Esnon, de Migennes et de Bussy-en-Othe.

La cartographie et l'état parcellaire correspondant à ces périmètres figurent en annexe IV du présent arrêté.

ARTICLE 6.3 : PÉRIMÈTRE DE PROTECTION ÉLOIGNÉE

Le périmètre de protection éloignée est délimité conformément à la cartographie au 1/25000 figurant en annexe IV du présent arrêté.

Des dispositions sont instituées sur les terrains du périmètre de protection éloignée et sont mentionnées en annexe III du présent arrêté.

Chapitre 2 : Traitement, Distribution de l'Eau et Autorisation

ARTICLE 7 : TRAITEMENT DE L'EAU ET AUTORISATION

L'eau du captage de « la Pièce du Chêne » est traitée par une chloration en sortie du forage.

L'eau distribuée doit être en permanence conforme aux dispositions imposées par le Code de la santé publique ou du Code de l'environnement.

ARTICLE 8 : CONTRÔLE SANITAIRE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

La commune d'Esnon doit se conformer en tous points au programme de contrôle réglementaire de la qualité de l'eau. Les frais d'analyses et de prélèvements sont à la charge de l'exploitant selon les modalités fixées par la réglementation en vigueur.

Les agents des services chargés de l'application du Code de la santé publique et du Code de l'environnement ont libre accès aux installations de production et de distribution d'eau. Ces installations doivent permettre d'effectuer la prise d'échantillons d'eau brute et d'eau traitée dans de bonnes conditions.

L'exploitant est tenu de laisser les registres d'exploitation à la disposition des agents chargés de l'application du code de la santé publique ou du code de l'environnement.

ARTICLE 9 : Exploitation – surveillance

L'exploitant veille au bon fonctionnement des systèmes de production, de traitement et de distribution de l'eau et met en place une surveillance de la qualité de l'eau distribuée.

Tout incident ou accident intéressant les installations, de nature à porter atteinte à la qualité de l'eau distribuée, doit être déclaré à l'Agence Régionale de Santé dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

En cas de difficultés particulières ou de dépassements des exigences de qualité, l'exploitant prévient l'Agence Régionale de Santé dès qu'il en a connaissance. Dans ce cas, des analyses complémentaires sont demandées par l'Agence Régionale de Santé. Elles sont financées par la collectivité.

Tout dépassement des limites et références de qualité sur le captage doit faire l'objet d'une enquête pour en rechercher l'origine et ne pas engendrer de non-conformité dans le réseau. En cas de persistance de ces dépassements dans le réseau, l'autorisation d'utiliser l'eau peut être retirée.

L'exploitant adresse chaque année à l'Agence Régionale de Santé un bilan de fonctionnement des systèmes de production et de distribution (surveillance et travaux) et indique, pour l'année suivante, les éventuelles modifications apportées au programme de surveillance.

L'exploitant s'assure de la présence permanente d'un résiduel de désinfectant en tout point du réseau. A cet effet, il dispose d'un matériel permettant la mesure de résiduel de chlore. L'ensemble de ces mesures est consigné dans un carnet sanitaire mis à disposition des agents des services de l'Agence Régionale de Santé.

ARTICLE 10 : INFORMATION SUR LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

L'ensemble des résultats d'analyses des prélèvements effectués au titre du contrôle sanitaire et les synthèses commentées que peut établir l'Agence Régionale de Santé sous la forme de bilans sanitaires de la situation pour une période déterminée sont portés à la connaissance du public selon les dispositions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 11 : MODIFICATIONS CONCERNANT LES INSTALLATIONS

Tout projet de modification des systèmes actuels de production et de distribution de l'eau destinée à la consommation humaine est déclaré à l'Agence Régionale de Santé, accompagné d'un dossier définissant les caractéristiques du projet.

La cessation définitive, ou pour une période supérieure à deux ans, de l'exploitation du captage ou son changement d'affectation, fait l'objet d'une déclaration auprès du préfet et de l'Agence Régionale de Santé dans le mois qui suit soit la cessation définitive, soit l'expiration du délai de deux ans, soit le changement d'affectation.

Chapitre 3 : Dispositions Diverses

ARTICLE 12 : RESPECT DE L'APPLICATION DU PRÉSENT ARRÊTÉ

Le bénéficiaire du présent acte de déclaration d'utilité publique et d'autorisation veille au respect de l'application de cet arrêté, y compris à l'application des servitudes dans les périmètres de protection.

ARTICLE 13 : DÉLAI ET DURÉE DE VALIDITÉ

Les installations, activités, dépôts, ouvrages et occupations du sol existants, ainsi que les travaux et aménagements décrits doivent satisfaire aux obligations du présent arrêté dans un délai maximum de 2 ans, sauf mention particulière précisée aux articles concernés.

Les dispositions du présent arrêté demeurent applicables tant que le captage n'a pas été abandonné de manière définitive.

ARTICLE 14 : NOTIFICATIONS ET PUBLICITÉ DE L'ARRÊTÉ

Le présent arrêté est transmis à la commune d'Esnon en vue de la mise en œuvre des dispositions de cet arrêté. Il est notifié dans le délai d'un mois par la commune d'Esnon aux propriétaires des parcelles concernées par le périmètre de protection rapprochée.

Il doit être, sans délai :

- mis à disposition du public,
- affiché en mairie pendant une durée d'un mois.

Par ailleurs, il doit être inséré dans les documents d'urbanisme dont la mise à jour doit être effective dans un délai maximum de 3 mois après la date de signature de Monsieur le Préfet.

Le procès verbal de l'accomplissement des formalités d'affichage est dressé par les soins de la commune d'Esnon.

Un extrait de cet arrêté est inséré, par les soins du Préfet et aux frais du bénéficiaire de l'autorisation, dans deux journaux locaux et régionaux.

La commune d'Esnon transmet à l'Agence Régionale de Santé dans un délai de 6 mois après la date de la signature de Monsieur le Préfet, une note sur l'accomplissement des formalités concernant la notification aux propriétaires des parcelles concernées par le périmètre de protection rapprochée et l'insertion de l'arrêté dans les documents d'urbanisme.

ARTICLE 15 : SANCTIONS APPLICABLES EN CAS DE NON-RESPECT DES DISPOSITIONS FIGURANT DANS LE PRÉSENT ARRÊTÉ

En application de l'article L.1324-3 du Code de la santé publique, le fait de ne pas se conformer aux dispositions des actes portant déclaration d'utilité publique est puni d'un an d'emprisonnement et de 15.000 € d'amende.

En application de l'article L.1324-4 du Code de la santé publique, le fait de dégrader des ouvrages publics destinés à recevoir ou à conduire des eaux d'alimentation, de laisser introduire des matières susceptibles de nuire à la salubrité dans l'eau de source, des fontaines, des puits, des citernes, des conduites, des aqueducs, des réservoirs d'eau servant à l'alimentation publique est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45.000 € d'amende.

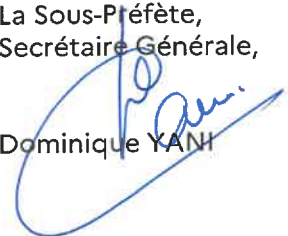
En application de l'article R.216-12 du Code de l'environnement, sont punis de l'amende prévue pour la contravention de la 5^{ème} classe le fait de réaliser un ouvrage, une installation, des travaux ou d'exercer une activité soumis à autorisation ou à déclaration sans se conformer au projet figurant dans le dossier déposé par le pétitionnaire ou le déclarant, au vu duquel la demande a été autorisée ou le récépissé délivré ainsi que le fait de ne pas prendre les mesures correctives ou compensatoires prévues par ce projet.

ARTICLE 16 : MESURES EXÉCUTOIRES

Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Yonne, Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Yonne, Madame le Maire de Bussy-en-Othe, Messieurs les Maires d'Esnon et Migennes, Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires, Madame la Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations, Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, et dont une copie sera tenue à la disposition du public dans chaque mairie intéressée. Une copie du présent arrêté sera également adressé à Monsieur le Sous-Préfet de Sens.

Auxerre, le **13 SEP. 2021**

Pour le Préfet et par délégation,
La Sous-Préfète,
Secrétaire Générale,


Dominique YANI

Délais et voies de recours ci-après :

Délais et voies de recours

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif, 22 rue d'Assas – BP 61616 - 21016 DIJON CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours gracieux a été déposé au préalable.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

En cas de recours hiérarchique formé devant le Ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé – EA2 – 14, avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP), le silence gardé pendant plus de quatre mois sur ce recours vaut décision de rejet.

ANNEXE I :

Servitudes instituées dans le périmètre de protection immédiate

Toute activité est interdite hormis l'entretien de l'ouvrage et de ses abords.

- Interdictions :

Toute activité est interdite à l'exception du nettoyage du site par des moyens mécaniques exclusivement et des travaux nécessaires à la préservation ou l'amélioration des ouvrages de captage. Aucun brûlage ne doit être effectué. Le matériel est entretenu en dehors de ce périmètre et de préférence en aval de manière à ce qu'il n'y ait aucun déversement d'huiles ou de carburant. Aucun véhicule ne doit stationner sur ce périmètre.

L'emploi de tout amendement minéral ou organique et l'utilisation de produits phytosanitaires sont interdits.

- Obligations :

Ce périmètre est clôturé (clôture assurant une transparence hydraulique) et acquis en toute propriété par la collectivité. Le bénéficiaire du présent arrêté veille à limiter l'accès à ce périmètre aux personnes en charge de la surveillance et de l'entretien des ouvrages.

Il convient :

- de réhabiliter le capot du puits pour le rendre étanche aux infiltrations superficielles, et d'assurer l'évacuation de l'eau stagnant dans l'espace annulaire entre le puits et les buses béton ;
- d'assurer une fermeture à clefs du forage. L'ouvrage est également équipé d'une alarme anti-intrusion ;
- de réaliser une aération du captage ;
- de maintenir l'ouvrage en parfait état.

ANNEXE II :

Servitudes instituées dans le périmètre de protection rapprochée

Outre l'application de la réglementation générale, et à l'exclusion des aménagements nécessaires à l'exploitation des ouvrages de production, de traitement, de stockage et de distribution d'eau, sont interdits sur ce périmètre :

- Toutes les excavations et travail du sol et du sous-sol de plus de 2 m : extractions de matériaux, carrières, et de tout affouillement (tranchées, terrassement), etc. ;
- L'établissement de toute nouvelle construction, superficielle ou souterraine, et toute création de voie et chemins ;
- La création de retenues d'eau ;
- La création de fossés ou le drainage de nouvelles parcelles ;
- La création de cimetières, de sépulture privée ;
- La création de camping ;
- L'enfouissement de cadavres d'animaux et de tout autre déchet ;
- Tout dépôt, déversement ou épandage d'hydrocarbures, de produits chimiques de synthèse ou radioactifs ;
- L'établissement de tout réservoir ou canalisation contenant des substances chimiques, d'hydrocarbures ou d'eaux usées susceptibles d'altérer la qualité de l'eau ;
- Les dépôts et stockages aménagés, superficiels ou souterrains, même temporaires, de matériaux inertes, d'ordures, de détritiques, de déchets industriels, de produits chimiques ou radioactifs, de produits organiques tels que du fumier (le fumier sera directement épandu sur les sols)
- L'établissement de tout forage ou sondages, exceptés ceux nécessaires à la préservation ou les recherches hydrogéologiques pour l'alimentation en eau ;
- Tout déversement ou épandage d'eaux usées non traitées d'origine domestique ou agricole, de matières de vidange, de boues de station d'épuration ayant subi un traitement ou non, d'effluents industriels, de déjections animales à l'état liquide ayant subi un traitement ou non ;
- Tout nouveau dispositif de traitement des eaux usées (assainissement individuel ou collectif) ;
- Le stockage à même le sol de fumiers, engrais organiques ou chimiques et de toute substance destinée à la fertilisation des sols ou à la lutte contre les ennemis des cultures ainsi que le stockage de matières fermentescibles destinées à l'alimentation du bétail ;
- Le pâturage des animaux est limité à 1,5 UGB/ha en charge instantanée. Les surfaces en prairies ne doivent pas présenter des zones de piétinement, où l'enherbement est dégradé ;

L'entretien et la réfection des chemins agricoles sont assurés à l'aide de matériaux inertes.

Une réflexion est menée pour réduire les quantités de nitrates utilisées et diminuer l'usage de produits phytosanitaires.

ANNEXE III :

Dispositions appliquées dans le périmètre de protection éloignée

La réglementation générale relative à la préservation de la ressource en eau est appliquée de manière stricte.

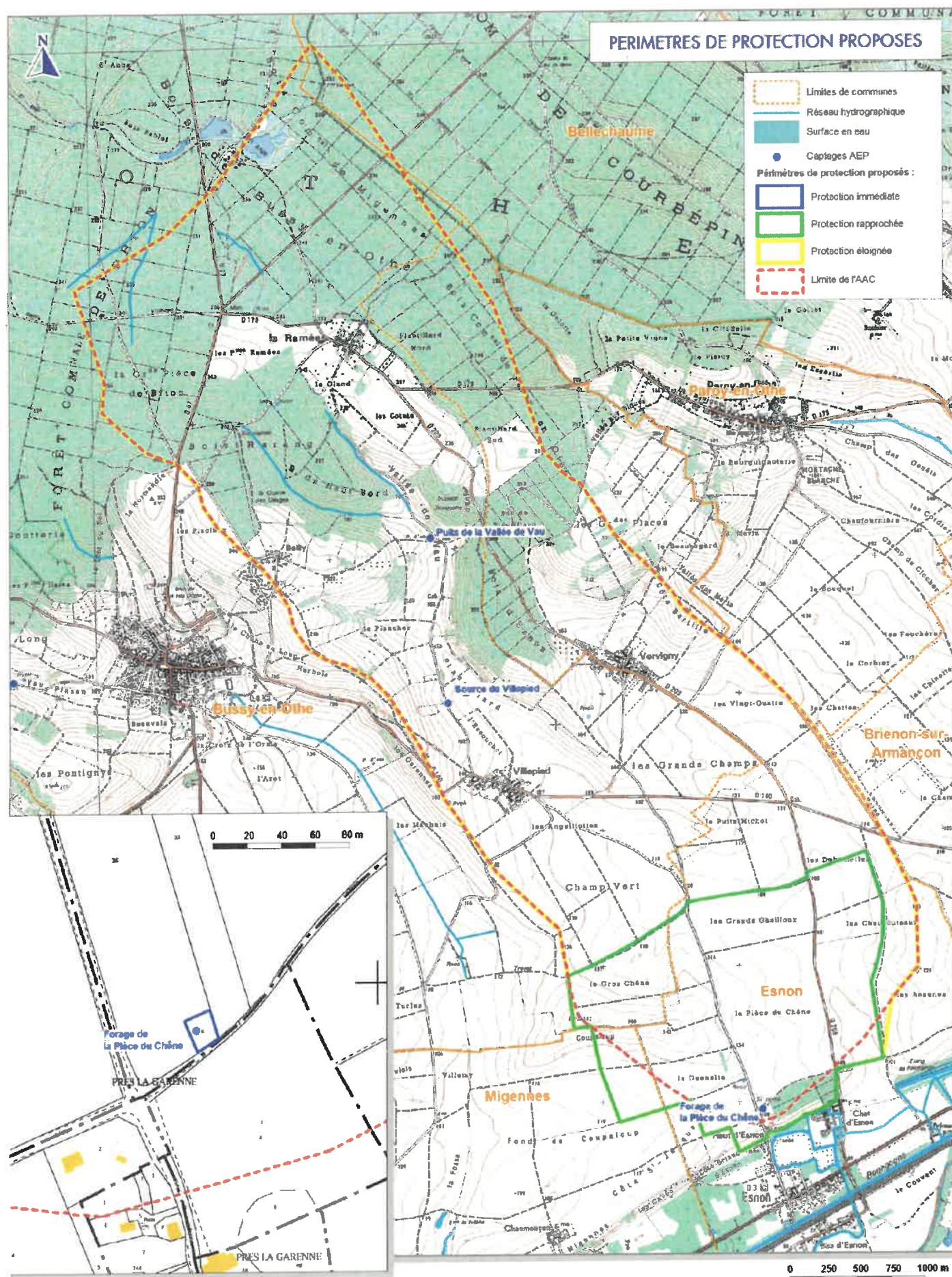
Une réflexion sur la conduite des activités agricoles est menée, afin d'améliorer la qualité de la ressource en eau.

Tout incident susceptible d'impacter la qualité de l'eau du captage est signalé au responsable du réseau de distribution de l'eau et à l'Agence Régionale de Santé.

ANNEXE IV :

Cartographie des périmètres de protection Documents parcellaires

Périmètre de protection éloignée (AAC)



Département de l'YONNE



Commune d'ESNON

***Protection du forage de la Pièce du Chêne
situé sur la Commune d'ESNON
avec extension du périmètre de protection
rapproché sur les Communes
de MIGENNES et de BUSSY EN OTHE***

ETAT PARCELLAIRE

PERIMETRES DE PROTECTIONS IMMEDIATE ET RAPPROCHEE



Geometres Experts Associés
Philippe RENAUD
Paul SAINT-RAMOND



Parc Technologique - Créathèque 1
Route de Sandrans - 01990 SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Téléphone 04 74 50 08 14 - Télécopie 04 74 50 21 66
E-mail : st-trivier@axis-conseils-ra.com

Dressé en Juin 2019

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE

Identité des propriétaires :

Commune d'ESNON

Mairie

89210 ESNON

Code SIREN : 218 901 569

Commune d'ESNON														
INDICATIONS CADASTRALES							EMPRISE				RESTE AU PROPRIETAIRE			
Sn	N°	Lieu-dit	Nat.	Surface			Surface			N°	Surface			N°
				ha	a	ca	ha	a	ca		ha	a	ca	
ZH	36	La Pièce du Chêne	Sol		2	75		2	75	36		2	75	36
Le propriétaire est le maître d'ouvrage de l'opération														

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Monsieur Gérard Elie Albert GREUIN
né le 20 Juin 1954 à CHENY (89)

et Madame Chantal Monique Bernadette MAGOT, son épouse
née le 2 Septembre 1958 à SAINT MAURICE SUR AVEYRON (45)

demeurant ensemble 36 Rue de Villepied – 89210 ESNON

Commune d'ESNON									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
AH	1	Le Haut d'Esnon	Jardin		3	38		3	38
AH	2	Le Haut d'Esnon	Jardin		1	48		1	48
AH	3	Le Haut d'Esnon	Jardin		5	04		5	04
AH	4	34 Rue de Villepied	Sol		3	90		3	90
ZK	2	36 Rue de Villepied	Jardin-Sol		20	20		20	20

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Les Copropriétaires de la Cour Commune AH 5
89210 ESNON

Commune d'ESNON									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
AH	5	Le Haut d'Esnon	Sol		2	30		2	30

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Monsieur Joao Filipe DA SILVA BARBOSA
né le 8 Juillet 1981 à TONNERRE (89)

et Madame Virginie Chantal GREUIN, son épouse
née le 4 Décembre 1982 à MIGENNES (89)

demeurant ensemble 9 Rue de Ravignon - 89600 VERGIGNY

Commune d'ESNON									
INDICATIONS CADASTRALES								SERVITUDES	
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
AH	6	Le Haut d'Esnon	Sol		2	05		2	05
AH	7	Le Haut d'Esnon	Vigne-Jardin		10	25		10	25
ZK	3	Les Caves du Roc	Terre		5	20		2	20

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Monsieur Dimitri MANTEL
né le 27 Octobre 1978 à AUXERRE (89)
demeurant 28 Rue de Villepied – 89210 ESNON

Madame Vanessa BAILLY
née le 4 Août 1980 à AUXERRE (89)
demeurant 28 Rue de Villepied – 89210 ESNON

Commune d'ESNON									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
AH	240	28 Rue de Villepied	Terre-Sol		9	68		9	68

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Monsieur Frédéric Serge DRUGE
né le 6 Février 1967 à MIGENNES (89)
demeurant 30 Rue de Villepied – 89210 ESNON

Commune d'ESNON									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
AH	241	30 Rue de Villepied	Sol		9	59		9	59

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Monsieur Laurent DUMANT
né le 20 Février 1972 à TONNERRE (89)
demeurant 32 Rue de Villepied - 89210 ESNON

Madame Corinne Agnès DUMONT
née le 22 Mai 1969 à MIGENNES (89)
demeurant 32 Rue de Villepied - 89210 ESNON

Commune d'ESNON									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
AH	242	32 Rue de Villepied	Sol		9	50		9	50

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Monsieur Pascal Bernard TEYSSANDIER
né le 3 Juillet 1961 à JOIGNY (89)
demeurant 34 B Rue de Villepied – 89210 ESNON

Commune d'ESNON									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
AH	243	34 B Rue de Villepied	Sol		9	67		9	67
AH	244	Le Haut d'Esnon	Terre			84			84

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

SCEA DU CHATEAU D'ESNON
Château d'Esnon
89210 ESNON

Code SIREN : 798 799 086

Commune d'ESNON									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
AK	1	La Garenne	Taillis	2	44	05	2	44	05
AK	2	La Garenne	Taillis	3	37	37	3	37	37
AK	3	La Garenne	Taillis	2	55	25	2	55	25
AK	4	Rue des Saules	Taillis		98	23		98	23

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Monsieur Henri Ferdinand Antoine Gaston GRAND D'ESNON
né le 10 Janvier 1953
demeurant Ferme du Château – 89210 ESNON

Commune d'ESNON									
INDICATIONS CADASTRALES								SERVITUDES	
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
AK	5	La Vigne du Château	Terre	2	92	25	2	92	25
ZE	20	Le Champ des Cannes	Terre	41	50	00	41	50	00
ZH	9	Grand Chailloux	Terre	2	22	50	2	22	50
ZH	31	La Pièce du Chêne	Terre	7	13	20	7	13	20
ZH	33	La Pièce du Chêne	Terre		52	70		52	70
ZH	34	La Pièce du Chêne	Terre	51	34	90	51	34	90
ZI	1	Les Chailloux	Terre	4	00	70	4	00	70
ZK	1	Prés La Garenne	Terre-Lande	1	28	00	1	28	00

Commune de MIGENNES									
INDICATIONS CADASTRALES								SERVITUDES	
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
C	31	Coupaloup	Terre	1	66	40	1	66	40

Commune de BUSSY EN OTHE									
INDICATIONS CADASTRALES								SERVITUDES	
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
UA	14	Crot d'Esnon	Terre		60	80		60	80

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Monsieur Eric Jean GENETET
né le 28 Mars 1980 à MAISONS ALFORT (94)

et Madame Natacha Sonia CRAPART, son épouse
née le 22 Septembre 1979 à AUXERRE (89)

demeurant ensemble 7 Rue de Villepied – 89210 ESNON

Commune d'ESNON									
INDICATIONS CADASTRALES								SERVITUDES	
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
AK	46	Prés la Garenne	Sol		5	85		5	85
AK	89	9 Rue de Villepied	Jardin		2	15		2	15

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Monsieur Joël VAN DE WALLE
né le 25 Février 1955 à CORBEIL ESSONNES (78)

et Madame Gisèle Jeanne Louise DELAPORTE, son épouse
née le 11 Juillet 1956 à VILLEMOMBLE (93)

demeurant ensemble 9 Rue de Villepied – 89210 ESNON

Commune d'ESNON									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
AK	47	9 Rue de Villepied	Sol		1	90		1	90
AK	49	Près la Garenne	Sol		24	45		24	45
AK	90	9 Rue de Villepied	Jardin			24			24

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Monsieur Eric Thierry VILMER
né le 24 Mars 1973 à JOIGNY (89)
demeurant 11 Rue de Villepied – 89210 ESNON

Madame Christel BRENDEL
née le 8 Décembre 1967 à COMMERCY (55)
demeurant 11 Rue de Villepied – 89210 ESNON

Commune d'ESNON									
INDICATIONS CADASTRALES								SERVITUDES	
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
AK	48	11 Rue de Villepied	Sol		6	17		6	17

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Monsieur Eric Jean GENETET
né le 28 Mars 1980 à MAISONS ALFORT (94)
et Madame Natacha Sonia CRAPART, son épouse
née le 22 Septembre 1979 à AUXERRE (89)
demeurant ensemble 7 Rue de Villepied – 89210 ESNON

Monsieur Joël VAN DE WALLE
né le 25 Février 1955 à CORBEIL ESSONNES (78)
et Madame Gisèle Jeanne Louise DELAPORTE, son épouse
née le 11 Juillet 1956 à VILLEMOMBLE (93)
demeurant ensemble 9 Rue de Villepied – 89210 ESNON

Commune d'ESNON									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
AK	91	9 Rue de Villepied	Jardin			85			85

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Monsieur Marc Frédéric Charles Prosper GRAND D'ESNON
né le 8 Septembre 1961 à PARIS 16^{ème} (75)
demeurant 8 Rue de Louvois – 75002 PARIS
époux KOENIG Alice

Commune d'ESNON									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
ZE	7	Le Champ des Cannes	Terre	8	00	20	8	00	20

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

SCEA DES MANDARINS - 9 Rue des Mandarins - 89210 ESNON

Code SIREN : 438 014 870

Commune d'ESNON									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
ZE	8	Le Champ des Cannes	Terre		72	00		72	00
ZH	7	Grands Chailloux	Terre	1	78	40	1	78	40
ZH	8	Grands Chailloux	Terre	2	25	30	2	25	30
ZH	13	Grands Chailloux	Terre	4	51	10	4	51	10
ZH	18	La Pièce du Chêne	Terre		67	20		67	20
ZH	27	La Pièce du Chêne	Terre		87	30		87	30
ZH	28	La Pièce du Chêne	Terre		78	20		78	20
ZI	3	Les Chailloux	Terre	1	87	00	1	87	00
ZI	17	Le Coupaloup	Terre		62	20		62	20
ZI	21	Le Coupaloup	Terre	1	65	40	1	65	40
ZI	27	La Guenelle	Terre	2	51	00	2	51	00
ZI	30	La Guenelle	Terre		22	90		22	90
ZI	35	La Guenelle	Terre		29	70		29	70
ZK	4	Les Caves du Roc	Terre		76	40		76	40

Commune de MIGENNES									
INDICATIONS CADASTRALES								SERVITUDES	
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
C	26	Coupaloup	Terre	3	26	30	3	26	30
C	27	Coupaloup	Terre		70	70		70	70
C	30	Coupaloup	Terre		37	30		37	30
C	34	Fond de Coupaloup	Terre	1	07	60	1	07	60
C	38	Fond de Coupaloup	Terre	1	41	50	1	41	50

Commune de BUSSY EN OTHE									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
UA	18	Crot d'Esnon	Terre	2	31	00	2	31	00
UA	29	Dessus de Champ Vert	Terre	1	73	90	1	73	90
UA	30	Dessus de Champ Vert	Terre	1	01	10	1	01	10

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Monsieur Bernard Gilles DELAGNEAU - né le 30 Août 1937 à ESNON (89)
 et Madame Anne Marie POITOUT, son épouse - née le 17 Septembre 1940 à NOYERS (89)
 demeurant ensemble 9 Rue des Mandarins – 89210 ESNON

Commune d'ESNON									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
ZE	9	Le Champ des Cannes	Terre	1	41	00	1	41	00
ZE	10	Le Champ des Cannes	Terre	1	33	00	1	33	00
ZE	15	Le Champ des Cannes	Terre		79	70		79	70
ZH	4	Grands Chailloux	Terre	1	51	70	1	51	70
ZH	5	Grands Chailloux	Terre		78	00		78	00
ZH	21	La Pièce du Chêne	Terre		97	20		97	20
ZI	5	Les Chailloux	Terre	1	18	90	1	18	90
ZI	7	Les Chailloux	Terre		76	60		76	60
ZI	8	Les Chailloux	Terre		99	10		99	10
ZI	9	Les Chailloux	Terre		53	30		53	30
ZI	10	Les Chailloux	Terre		20	40		20	40
ZI	22	Le Coupaloup	Terre	1	37	10	1	37	10
ZI	31	La Guenelle	Terre		16	50		16	50
ZI	42	La Guenelle	Terre		20	00		20	00
ZI	46	La Guenelle	Terre		24	90		24	90

Commune de MIGNENNES									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
C	36	Fond de Coupaloup	Terre		63	40		63	40
C	37	Fond de Coupaloup	Terre		67	50		67	50

Commune de BUSSY EN OTHE									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
UA	21	Crot d'Esnon	Terre		40	70		40	70
UA	22	Crot d'Esnon	Terre		45	40		45	40
UA	23	Crot d'Esnon	Terre		33	50		33	50
UA	24	Dessus de Champ Vert	Terre	1	58	50	1	58	50

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Usufruitier

Monsieur Jean Robert MORIGOT - né le 11 Février 1932 à BLIGNY EN OTHE (89)
demeurant 10 Rue de Villepied – 89210 ESNON

Nues-propriétaires

Madame Patricia Marie Louise Eugénie MORIGOT
née le 14 Mai 1958 à ESNON (89)
demeurant 42 Route d'Appoigny – 89113 FLEURY LA VALLEE
épouse NEVERS Daniel

Madame Elisabeth Monique Roberte MORIGOT
née le 14 Août 1966 à MIGENNES (89)
demeurant 3 Impasse du Patis – 89210 ESNON

Commune d'ESNON									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
ZE	12	Le Champ des Cannes	Terre		94	50		64	50
ZE	23	Le Champ des Cannes	Terre		86	55		86	55
ZI	2	Les Chailloux	Terre		27	10		27	10
ZI	11	Le Crot Malingre	Terre	2	85	40	2	85	40
ZI	40	La Guenelle	Terre	2	50	80	2	50	80

Commune de MIGENNES									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
C	28	Coupaloup	Terre	1	07	20	1	07	20
C	29	Coupaloup	Terre		13	30		13	30
C	35	Fond de Coupaloup	Terre	3	17	30	3	17	30

Commune de BUSSY EN OTHE									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
UA	25	Dessus de Champ Vert	Terre		33	60		33	60
UA	27	Dessus de Champ Vert	Terre		71	30		71	30
UA	134	Champ Vert	Terre		25	90		25	90

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Madame Elisabeth Monique Roberte MORIGOT
née le 14 Août 1966 à MIGENNES (89)
demeurant 3 Impasse du Patis – 89210 ESNON

Commune d'ESNON									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
ZE	13	Le Champ des Cannes	Terre	2	42	50	2	42	50
ZH	22	La Pièce du Chêne	Terre	1	10	20	1	10	20
ZH	26	La Pièce du Chêne	Terre	1	14	40	1	14	40

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Usufruitière

Madame Gilberte Denise VILTARD
née le 18 Juillet 1936 à BUSSY EN OTHE (89)
demeurant 14 Rue de la Forêt – 89210 BRIENON SUR ARMANCON
épouse HABERT

Nus-propriétaires

Monsieur Michel Daniel HABERT
né le 24 Janvier 1955 à BUSSY EN OTHE (89)
et Madame Annette Augusta MONTEIL, son épouse
née le 14 Mai 1954 à VILLEJUIF (94)
demeurant ensemble 2 Rue de la Forêt – 89210 ESNON

Commune d'ESNON									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
ZE	14	Le Champ des Cannes	Terre	1	20	40	1	20	40
ZH	3	Grand Chailloux	Terre	1	63	60	1	63	60

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

GFA DES GRANDES PLACES
9 Rue des Mandarins
89210 ESNON

Code SIREN : 324 371 699

Commune d'ESNON									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
ZE	16	Le Champ des Cannes	Terre	5	11	50	5	11	50

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Usufruitière

Madame Monique Bernadette COSSON
née le 13 Mars 1937 à AUXERRE (89)
demeurant 12 Grande Rue – 89210 ESNON
épouse MATIVET

Nue-propriétaire

Madame Véronique Yvette Elisabeth MATIVET
née le 6 Janvier 1963 à JOIGNY (89)
demeurant 7 Grande Rue – 89210 ESNON
épouse MAGOT

Commune d'ESNON									
INDICATIONS CADASTRALES								SERVITUDES	
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
ZE	24	Le Champ des Cannes	Terre	1	54	05	1	54	05

Commune de MIGENNES									
INDICATIONS CADASTRALES								SERVITUDES	
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
C	32	Coupaloup	Terre		70	00		70	00

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Monsieur Jean Michel Georges Paul LAMIDE
né le 2 Mars 1957 à JOIGNY (89)

et Madame Marie-Elisabeth Simone Yvonne MARCHON, son épouse
née le 23 Septembre 1956 à NEUVILLE AUX BOIS (45)

demeurant ensemble 8 Rue de la Forêt – 89400 BUSSY EN OTHE

Commune d'ESNON									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
ZH	1	Grands Chailloux	Terre	3	52	70	3	52	70
ZH	10	Grands Chailloux	Terre	1	01	90	1	01	90
ZH	20	La Pièce du Chêne	Terre		96	00		96	00

Commune de BUSSY EN OTHE									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
UA	31	Dessus de Champ Vert	Terre	1	20	50	1	20	50

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Usufruitière

Madame Alice Lucienne AUBRY
née le 11 Janvier 1933 à CERISIERS (89)
demeurant Le Marchais Rallu – 1 Rue de la Mardelle Barbier – 89320 CERISIERS
épouse CHAUMARD

Nu-propriétaire

Monsieur Michel Henri CHAUMARD
né le 3 Mars 1959 à SENS (89)
demeurant 1 Rue de la Mardelle Barbier – 89320 CERISIERS

Commune d'ESNON									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
ZH	2	Grands Chailloux	Terre	2	18	20	2	18	20

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Madame Nadine Charlotte Louise DUSSOULIER
née le 29 Avril 1922 à ESNON (89)
demeurant Appartement 121 – Résidence Saint Vigile – 28 Boulevard Vauban – 89000 AUXERRE
épouse SAVEL

Commune d'ESNON									
INDICATIONS CADASTRALES								SERVITUDES	
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
ZH	6	Grands Chailloux	Terre		72	80		72	80
ZI	6	Les Chailloux	Terre		53	40		53	40
ZI	18	Le Coupaloup	Terre	1	22	50	1	22	50

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Usufruitière

Madame Jacqueline Liliane Julienne CHARPENTIER
née le 10 Avril 1942 à MONT SAINT SULPICE (89)
demeurant 49 Rue du 4 Septembre – 89400 MIGENNES
épouse BONDOUX

Nu-propriétaire

Monsieur Jean-Michel BONDOUX
né le 5 Décembre 1964 à MIGENNES (89)
demeurant 34 Rue des Prés – 89400 ORMOY
époux MOLLEVEAUX Laurence

Commune d'ESNON									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
ZH	11	Grands Chailloux	Terre	4	64	70	4	64	70
ZH	35	La Pièce du Chêne	Terre	1	32	65	1	32	65
ZI	26	La Guenelle	Terre	3	95	50	3	95	50

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Madame Suzanne Zélia MATIVET
née le 12 Août 1936 à ESNON (89)
demeurant 4 Rue de Courson – 89580 CHARENTENAY
épouse RENAUT

Commune d'ESNON									
INDICATIONS CADASTRALES								SERVITUDES	
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
ZH	12	Grands Chailloux	Terre	3	77	70	3	77	70
ZI	39	La Guenelle	Terre	4	20	80	4	20	80

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Monsieur Daniel Georges Maurice NEVERS
né le 29 Juillet 1955 à FLEURY VALLEE D'AILLANT (89)

et Madame Patricia Marie Louise Eugénie MORIGOT, son épouse
née le 14 Mai 1958 à ESNON (89)

demeurant ensemble 42 Route d'Appoigny – 89113 FLEURY LA VALLEE

Commune d'ESNON									
INDICATIONS CADASTRALES								SERVITUDES	
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
ZH	14	Grands Chailloux	Terre	1	21	90	1	21	90
ZH	24	La Pièce du Chêne	Terre		74	20		74	20
ZH	25	La Pièce du Chêne	Terre		66	80		66	80
ZI	36	La Guenelle	Terre		14	90		14	90
ZI	37	La Guenelle	Terre		21	40		21	40

Commune de BUSSY EN OTHE									
INDICATIONS CADASTRALES								SERVITUDES	
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
UA	26	Dessus de Champ Vert	Terre		84	20		84	20

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Usufruitiers

Monsieur Jean Robert MORIGOT
né le 11 Février 1932 à BLIGNY EN OTHE (89)
et Madame Lucette Yvonne JARDE, son épouse
née le 20 Septembre 1934 à AUXERRE (89)
demeurant ensemble 10 Rue de Villepied – 89210 ESNON

Nue-propriétaire

Madame Elisabeth Monique Roberte MORIGOT
née le 14 Août 1966 à MIGENNES (89)
demeurant 3 Impasse du Patis – 89210 ESNON

Commune d'ESNON									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
ZH	15	Grands Chailloux	Terre	1	14	70	1	14	70
ZI	20	Le Coupaloup	Terre		51	90		51	90
ZK	77	Les Caves du Roc	Terre	2	62	75	2	62	75

Commune de MIGENNES									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
C	39	Fond de Coupaloup	Terre	2	03	20	2	03	20

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Usufruitier

Monsieur Jean Léon BOISE
né le 9 Septembre 1929 à BUSSY EN OTHE (89)
demeurant 19 Hameau de Villepied – 89400 BUSSY EN OTHE

Nus-proprétaires

Madame Marie Brigitte Renée Genevière BOISE
née le 30 Août 1954 à MIGENNES (89)
demeurant 36 Faubourg de Paris – 89300 JOIGNY
épouse CZABADAY Marc

Monsieur Jean-Michel Pierre Léon BOISE
né le 28 Août 1956 à MIGENNES (89)
demeurant 16 Rue de la Tuilerie – 89320 ARCES DILO
époux COMBASSON Annie

Commune d'ESNON									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
ZH	16	La Pièce du Chêne	Terre	2	79	80	2	79	80
ZI	13	Le Coupaloup	Terre	1	51	30	1	51	30
ZI	14	Le Coupaloup	Terre	2	13	90	2	13	90

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Usufruitière

Madame Liliane Marie Louise GARLIN
née le 17 Octobre 1936 à CHENY (89)
demeurant 17 Rue Lafayette – 89400 MIGENNES
épouse THIOLIERE

Nu-propriétaire

Monsieur Gilles Hervé THIOLIERE
né le 13 Février 1961 à MIGENNES (89)
demeurant 31 Rue de Bretagne – 75003 PARIS

Commune d'ESNON									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
ZH	17	La Pièce du Chêne	Terre		75	30		75	30

Commune de BUSSY EN OTHE									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
UA	17	Crot d'Esnon	Terre	1	01	70	1	01	70

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Monsieur Guy Emile SAFFROY
né le 11 Novembre 1952 à BRIENON SUR ARMANCON (89)
demeurant 2 Route de Bussy – 89210 ESNON

Commune d'ESNON									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
ZH	19	La Pièce du Chêne	Terre		29	80		29	80
ZI	25	La Guenelle	Terre	5	45	50	5	45	50

Commune de MIGENNES									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
C	25	Coupaloup	Terre	1	90	40	1	90	40

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Madame Chantal Hélène Odette DUMERLIAT
née le 14 Octobre 1959 à MIGENNES (89)
demeurant 4 Rue de la Mairie – 89210 PAROY EN OTHE
épouse BEZINE Yves

Commune d'ESNON									
INDICATIONS CADASTRALES								SERVITUDES	
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
ZH	23	La Pièce du Chêne	Terre		30	30		30	30

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Usufruitière

Madame Monique Bernadette COSSON
née le 13 Mars 1937 à AUXERRE (89)
demeurant 12 Grande Rue – 89210 ESNON
épouse MATIVET

Nu-propriétaire

Monsieur Emmanuel Emile MATIVET
né le 7 Décembre 1966 à JOIGNY (89)
demeurant 3 Rue de Villepied – 89210 ESNON
époux PICAND Zora

Commune d'ESNON									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
ZH	29	La Pièce du Chêne	Terre	1	67	90	1	67	90
ZI	4	Les Chailloux	Terre	3	53	40	3	53	40
ZI	23	Le Coupaloup	Terre		67	40		67	40
ZI	29	La Guenelle	Terre		80	40		80	40

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Monsieur Stéphane Bernard DELAGNEAU
né le 4 Août 1969 à AUXERRE (89)
demeurant 1 Rue de la Chapelle – 89210 ESNON
époux MARCHESIN Céline

Commune d'ESNON									
INDICATIONS CADASTRALES								SERVITUDES	
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
ZH	30	La Pièce du Chêne	Terre	3	85	40	3	85	40

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Monsieur Hervé Jean-Pierre DUVEAU
né le 12 Mai 1953 à MIGENNES (89)
demeurant 30 Rue Auguste Renoir – 89600 SAINT FLORENTIN
épouse ROSSATO Sylvie

Commune d'ESNON									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
ZI	12	Le Crot Malingre	Terre	3	15	50	3	15	50

Commune de BUSSY EN OTHE									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
UA	15	Crot d'Esnon	Terre	1	46	50	1	46	50
UA	135	Champ Vert	Terre		27	00		27	00

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Monsieur Jean-Michel Pierre Léon BOISE
né le 28 Août 1956 à MIGENNES (89)
demeurant 16 Rue de la Tuilerie – 89320 ARCES DILO
époux COMBASSON Annie

Commune d'ESNON									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
ZI	15	Le Coupaloup	Terre	1	82	20	1	82	20
ZI	16	Le Coupaloup	Terre	1	46	10	1	46	10

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Madame Véronique Yvette Elisabeth MATIVET
née le 6 Janvier 1963 à JOIGNY (89)
demeurant 7 Grande Rue – 89210 ESNON
épouse MAGOT

Commune d'ESNON									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
ZI	19	Le Coupaloup	Terre	2	65	90	2	65	90

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Usufruitiers

Monsieur Henri Raymond BILLEBAUT
né le 5 Mai 1933 à LIGNY LE CHATEL (89)
et Madame Danièle Monique Alice BEZANCON, son épouse
née le 13 Janvier 1940 à MIGENNES (89)
demeurant ensemble 40 B Avenue Paul Vaillant – 94800 VILLEJUIF

Nue-propriétaire

Madame Annette Rolande Jeanne BILLEBAUT
née le 10 Août 1963 à OLLIOULES (83)
demeurant 4 Rue Vallée des Saubergeaux – 92160 ANTONY

Commune d'ESNON									
INDICATIONS CADASTRALES								SERVITUDES	
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
ZI	24	La Guenelle	Terre	3	41	00	3	41	00

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Monsieur Franck Maurice TANZER
né le 7 Mai 1969 à MIGENNES (89)
demeurant 24 Route de Villepied - 89210 ESNON

Commune d'ESNON									
INDICATIONS CADASTRALES								SERVITUDES	
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
ZI	28	La Guenelle	Taillis		35	70		35	70

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Monsieur Pierre TANZER
né le 4 Août 1947 en ALLEMAGNE
demeurant 24 Rue de Villepied - 89210 ESNON
époux GERALDY Marie

Commune d'ESNON									
INDICATIONS CADASTRALES								SERVITUDES	
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
ZI	32	La Guenelle	Terre		17	90		17	90

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Monsieur Michel Charles Clément LEBUNETEL
né le 6 Septembre 1952 à LE THEIL (50)

et Madame Marie-Claude LEFLOCH, son épouse
née le 1^{er} Mars 1951 à SEIGNELAY (89)

demeurant ensemble 6 Rue du Ruisseau – 89210 ESNON

Commune d'ESNON									
INDICATIONS CADASTRALES								SERVITUDES	
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
ZI	33	La Guenelle	Terre		5	80		5	80

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Commune d'ESNON
Mairie
89210 ESNON

Code SIREN : 218 901 569

Commune d'ESNON									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
ZI	38	La Guenelle	Sol		4	60		4	60

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Madame Patricia Marie Louise Eugénie MORIGOT
née le 14 Mai 1958 à ESNON (89)
demeurant 42 Route d'Appoigny – 89113 FLEURY LA VALLEE
épouse NEVERS Daniel

Commune d'ESNON									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
ZI	41	La Guenelle	Terre	4	82	40	4	82	40

Commune de BUSSY EN OTHE									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
UA	16	Crot d'Esnon	Terre	1	14	60	1	14	60
UA	32	Dessus de Champ Vert	Terre		63	70		63	70

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Monsieur Raymond Fernand Marcel CORDIN
né le 14 Août 1935 à NEUVY SUR LOIRE (58)
demeurant 5 Rue de la Planche – 89210 ESNON
époux BAILLY Nicole

Monsieur Bernard Gilles DELAGNEAU
né le 30 Août 1937 à ESNON (89)
et Madame Anne Marie POITOUT, son épouse
née le 17 Septembre 1940 à NOYERS (89)
demeurant ensemble 9 Rue des Mandarins – 89210 ESNON

Commune d'ESNON									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
ZI	45	La Guenelle	Terre		24	90		24	90

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Monsieur Emmanuel Emile MATIVET
né le 7 Décembre 1966 à JOIGNY (89)
demeurant 3 Rue de Villepied – 89210 ESNON
époux PICAND Zora

Commune de MIGENNES									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
C	33	Fond de Coupaloup	Terre	1	77	30	1	77	30

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

GFA DE CHAUMANCON
Ferme de Chaumançon
89400 MIGENNES

Commune de MIGENNES									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
C	40	Fond de Coupaloup	Terre	1	39	30	1	39	30
C	41	Fond de Coupaloup	Terre		74	90		74	90

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Madame Henriette MADELAIN
née le 15 Mars 1931 à CHENY (89)
demeurant 2 Rue Paul Bert – 89400 CHENY
épouse KOZIEL

Commune de BUSSY EN OTHE									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
UA	19	Crot d'Esnon	Terre	3	55	90	3	55	90
UA	136	Champ Vert	Terre	3	17	60	3	17	60
UA	137	Champ Vert	Terre		52	90		52	90

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Madame Marie Dominique PLUMET
née le 26 Décembre 1941 à MIGENNES (89)
demeurant 17 Rue Nautilus – 89300 JOIGNY
épouse BARRE Jean

Commune de BUSSY EN OTHE									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
UA	20	Crot d'Esnon	Terre		22	70		22	70
UA	146	Champ Vert	Terre	2	21	50	2	21	50

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Monsieur Adrien Léon SCHMIT
né le 8 Avril 1895 à PARIS 20^{ème} (75)
demeurant 138 Avenue Daumesnil – 75012 PARIS
époux SERVIN

Monsieur René Daniel Edouard SCHMIT
né le 3 Juillet 1924 à PARIS 12^{ème} (75)
demeurant 8 Rue de Lagny – 93100 MONTREUIL
époux DOINE Geneviève

Commune de BUSSY EN OTHE									
INDICATIONS CADASTRALES								SERVITUDES	
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
UA	28	Dessus de Champ Vert	Terre		44	20		44	20

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Monsieur Claude CHAPOTIN
né le 12 Novembre 1955 à AUXERRE (89)
demeurant 9 Rue Général Mangin – 21000 DIJON
époux JONON Suzelle

Monsieur Jean Marcel Frédéric NAVARRO
né le 12 Juillet 1969 à DIJON (21)
demeurant 712 Route de l'Abbé Peyssonneau – 38200 SEYSSUEL
époux LEVEILLE Nathalie

Commune de BUSSY EN OTHE									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
UA	33	Les Chemerondes	Terre		7	70		7	70
UA	34	Les Chemerondes	Terre	3	80	00	3	80	00
UA	35	Les Chemerondes	Terre		21	50		21	50

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Madame Micheline GUILLLOT
née le 20 Août 1934 à BUSSY EN OTHE (89)
épouse LINGEE
par Me CHANTIER – 5 Rue du Professeur Pierre Mocquot – 89380 APPOIGNY

Commune de BUSSY EN OTHE									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
UA	43	Champ Vert	Terre	1	22	70	1	22	70
UA	44	Champ Vert	Terre	1	52	70	1	52	70
UA	46	Champ Vert	Terre	1	87	10	1	87	10
UA	142	Champ Vert	Terre		5	20		5	20
UA	143	Champ Vert	Terre	1	30	20	1	30	20
UA	144	Champ Vert	Terre		20	50		20	50
UA	145	Champ Vert	Terre		3	20		3	20

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Commune de BUSSY EN OTHE
Mairie
89400 BUSSY EN OTHE

Code SIREN : 218 900 595

Commune de BUSSY EN OTHE									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
UA	138	Champ Vert	Terre		12	90		12	90

Origine de propriété :

Forage de la Pièce du Chêne

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Identité des propriétaires :

Monsieur Jean-Michel BONDOUX
né le 5 Décembre 1964 à MIGENNES (89)
demeurant 34 Rue des Prés – 89400 ORMOY
époux MOLLEVEAUX Laurence

Commune de BUSSY EN OTHE									
INDICATIONS CADASTRALES							SERVITUDES		
Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface			Surface		
				ha	a	ca	ha	a	ca
UA	139	Champ Vert	Terre		84	40		84	40
UA	140	Champ Vert	Terre		65	80		65	80
UA	141	Champ Vert	Terre	1	39	50	1	39	50

Origine de propriété :